

## ESCH'S WOHR ?



Dessin DNA/Jean RISACHER

## ■ Coup de froid sur le gymnase

Entre la mi-novembre et le mi-décembre, le gymnase de l'Insep (ex-IUFM) a été privé de chauffage, au grand dam des professeurs d'EPS des lycées Koerber et Schweighuth, utilisateurs de l'enceinte sportive, et surtout de leurs élèves. Le 28 novembre, une température que l'on qualifiait de frisky (12,7 °C) a été relevée au gymnase. La semaine dernière, la température est tombée à 7,9 °C, si bien qu'un professeur d'EPS a décidé, ce jour-là, de renoncer au cours de volley-ball (en short et tee-shirt) qui était prévu et de libérer les élèves. Le souci a été plusieurs fois signalé à la Ville de Sélestat et à l'université de Strasbourg, la première ayant racheté le gymnase à la seconde en juin 2017. Contactée, la Ville explique que si le gymnase lui appartient bien, la chaudière est encore rattachée à l'université et que le problème lui a été signalé... Mais son intervention a quelque peu tardé. La panne (puisque c'en était une) a été réparée en début de semaine. Un mois après avoir été signalée...

## ■ Un règlement sur mesure ?

Les élus de la communauté de communes de Sélestat (CCS) ont adopté leur règlement intérieur, mardi soir, à l'unanimité. Il y est précisé que « les questions sont débattues sans limitation quant au nombre d'interventions... » « Je l'ai pris pour moi », a ironisé Caroline Reys, de loin la conseillère qui demande le plus souvent la parole en séance. « Je suis complètement dans le règlement intérieur », Olivier Scholer n'a pas souhaité l'encourager, le président de la CCS répondant avec le sourire : « On n'a pas mis votre nom... »

## ■ Un règlement pas sur mesure

Lors du conseil municipal de jeudi, une délibération portait (là aussi) sur le règlement intérieur. L'élue d'opposition Caroline Reys a rappelé que, depuis 2014, elle avait fait une demande pour que les groupes minoritaires puissent avoir un espace d'expression sur la page internet de la Ville. Le maire lui a rappelé que l'opposition avait déjà une page dans « Le Sélestadien ».

Pour ce qui est d'Internet, « on a regardé ce qu'il se faisait à droite et à gauche, et nulle part ailleurs l'opposition n'a ce genre d'espace... » « Vous avez surtout regardé à droite », lance malicieusement Caroline Reys, faisant rire l'assemblée.

## ■ Finis les applaudissements !

L'autre matin, une infirmière libérale, attendue chez un patient en centre-ville, ne trouvant pas de place pour se garer et a stationné sa voiture durant une dizaine de minutes sur une place réservée à la livraison devant une bijouterie.

Certes, il convient de ne pas se garer à un tel endroit. Mais de là à être punie d'une amende de 135 € ! C'est ce qu'a constaté l'infirmière débusquée de retour auprès de son véhicule, alors que le caducé symbole de sa profession, apposé sur le pare-brise, aurait pu lui faire espérer une légère tolérance. « Merci pour les soignantes, elles font ce qu'elles peuvent et n'ont pas toujours le choix... Il paraît loin déjà le temps des applaudissements chaque soir sur les balcons... »

## CHÂTENOIS

## Les aînés fêtent Noël à l'Ehpad



Photo DNA

Beaucoup de joie, d'émotion lors de la fête de Noël organisée par la direction et l'association des Amis du Badminton à l'Ehpad de Châtenois. Après l'apéritif et le repas concocté par Philippe et Olivier, les cuisiniers du site, et grâce aux musiciens Thierry et Robby, l'après-midi s'est déroulée dans une ambiance de fête, tout en respectant les règles sanitaires. Chaque résident s'est vu remettre un cadeau offert par l'association. L'établissement n'a pas été touché par la deuxième vague de Covid-19 mais la prudence reste de mise. Les visites sont toujours autorisées mais encadrées par un protocole adapté au contexte sanitaire.

## SÉLESTAT Conseil municipal

## La Ville amie des enfants, un label « Bisounours » ?

Dernier point à l'ordre du jour du conseil municipal de Sélestat (voir aussi notre édition d'hier), ce jeudi, le renouvellement du label « Ville amie des enfants » Unicef France a été marqué par une intervention musclée de l'élue d'opposition Caroline Reys.

Le dernier conseil municipal de l'année 2020 touchait à sa fin, ce jeudi, à Sélestat. De prime abord, le dernier point, le renouvellement du label « Ville amie des enfants », en partenariat avec Unicef France, n'appela pas de contestation. C'était sans compter les élus de l'opposition. Le premier à dégainier est Denis Digel. « Dans le rapport, on parle d'élaboration d'une vision commune, de formation des élus, de plan d'action, mais lors des six ans de la précédente mandature, nous n'avons jamais eu de bilan », dit-il. Déviant un peu du sujet, Emmanuelle Pagniez, du groupe « Sélestat, terre humaniste », en rajoute une couche : « Ce label Ville amie des enfants ne doit pas être un label Bisou-



Fin novembre, l'hôtel de ville de Sélestat avait été éclairé en bleu pour la Journée mondiale de l'enfance. Photo L'Alsace/T.M.

nours. » L'ancienne tête de liste aux dernières élections municipales souhaite une « réforme du CME ». « Actuellement, ce conseil s'apparente trop à une garderie pour les élites », dit-elle. Ce que Caroline Reys regrette, c'est qu'en douze ans au conseil municipal, elle n'a jamais débattu sur une proposition venant du CME. « Est-ce ainsi qu'on fait grandir l'esprit ci-

## ■ Un partenariat CME-CIDH

Caroline Reys, du groupe « Sélestat, terre humaniste », en rajoute une couche : « Ce label Ville amie des enfants ne doit pas être un label Bisou-

toyen ? » demande l'élue. Cette dernière rêve d'un partenariat du CME avec le Centre international d'initiation aux droits de l'Homme.

Le maire Marcel Bauer se dit « fortement déçu » par l'analyse de Caroline Reys, notamment pour « les agents et les élus qui s'investissent ». Mais le premier magistrat le « prend pour (lui) ». « Nous n'avons pas assez communiqué sur ce qui est fait », avance-t-il. Ce qui est certain, c'est que « depuis un an, cette structure ne peut pas fonctionner ».

Lors du deuxième confinement, nous avons estimé qu'il était plus sage de ne pas réunir les enfants, indique le maire. Si nous l'avions fait, vous nous auriez reproché de les avoir mis en danger. » Caroline Reys précise qu'elle ne remet pas en question l'engagement des enfants. Toutefois, elle regrette que « les élus minoritaires ne soient jamais associés aux travaux du CME ». « La prochaine fois, je vous invite à la séance plénière », promet Marcel Bauer.

Thierry MARTEL

## La culture en difficulté

Les deux premières délibérations du conseil municipal, jeudi à Sélestat, portaient sur une convention d'objectifs entre les Tanzmatten, relais culturels, et le Département, ainsi que sur un contrat d'objectifs entre le Centre de ressources des musiques actuelles (CRMA) Bas-Rhin sud et le Département.

L'élue d'opposition Caroline Reys a profité de ces points pour « exprimer (sa) solidarité avec le monde des arts et du spectacle... » « Normalement, ce soir (jeudi), j'aurais dû écarter mes interventions pour pouvoir assister au concert de Cali aux Tanzmatten », dit-elle. Marcel Bauer est bien « conscient des difficultés que connaît le monde de la culture ».

Lors d'une conférence audio avec la préfète du Bas-Rhin durant laquelle ont été évoqués des aides pour les salles de spectacles privées, le maire a rappelé qu'il fallait également soutenir les collectivités qui gèrent des établissements culturels. « Je l'ai fait au nom de beaucoup de collègues maires », glisse-t-il.

## ■ Ils sont à l'étroit

S'agissant du CRMA, Yvan Giessler, du groupe minoritaire « Bien vivre ensemble et bien faire ensemble à Sélestat », a voulu savoir si un déménagement était prévu. « Ils sont à l'étroit », avance-t-il. Si le maire reconnaît qu'il en a été question, « ce n'est pas à l'ordre du jour... ». Il ajoute : « La direction de l'association Zone 51, qui gère le CRMA, a démnagé à la cour des Prélats. Mais nous allons devoir mener une réflexion. Une piste serait la création d'une nouvelle structure près des Tanzmatten. »

T. M.

## La sécurité, chasse gardée ?

La sécurité n'était pas à l'ordre du jour du conseil municipal de jeudi, mais elle s'est invitée lors des points divers. « La semaine dernière, j'ai découvert grâce aux réseaux sociaux et à la presse régionale qu'il y avait eu une réunion du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), souligne Denis Digel. Or, Caroline Reys et moi-même devrions y siéger. Nous sommes tenus à l'écart. »

L'ancien membre de la majorité s'étonne également d'un article dans « Le Sélestadien » qui détaille la politique sécuritaire. Pour Denis Digel, « Voisins vigilants, c'est une blague. Ce dispositif est archaïque ». Selon lui, la sécurité est la « chasse gardée » du maire.

Concernant la réunion du CLSPD de la semaine dernière, Marcel Bauer souligne que ce n'est pas lui qui a fixé le nombre de participants, mais l'État. « C'était une assemblée restreinte », rappelle le premier magistrat. Ce dernier a salué le travail de Laurent Geyller, conseiller municipal délégué (CMD) chargé de la sécurité, et de Christophe Seince, responsable de la sécurité. Réagissant aux propos de l'élue d'opposition, Laurent Geyller a estimé que Voisins vigilants était un dispositif utile. « Tout outil qui permet d'améliorer la sécurité est bon, surtout s'il n'est pas onéreux », dit le CMD. C'est le cas avec ce dispositif, qui ne coûte que 1 250 € par an à la collectivité. Actuellement, il y a 187 Sélestadiens qui sont connectés à Voisins vigilants.

T. M.



Un panneau du dispositif « Voisins vigilants et solidaires », rue Jacques-Preiss à Sélestat. Archives L'Alsace/T.M.

## SÉLESTAT Justice

## La violence des coups et des mots

Se disant témoin et victime de violences commises par son père lorsqu'il était enfant, un jeune Sélestadien a été condamné vendredi pour des coups, des insultes et des menaces de mort sur sa compagne.

Il s'apprêtait à repartir définitivement de chez sa compagne, mercredi à Sélestat, mais aurait refusé de lui restituer son jeu de clés. Celle-ci a alerté la police tout en l'empêchant de démarrer, mais aurait été saisie par les cheuvs avant d'essuyer des coups. Les forces de l'ordre ont trouvé une jeune femme en pleurs et un homme très énervé, au point de les insulter copieusement puis de porter des coups de pied dans les portes de sa géole de garde à vue.

« J'avais la haine, mais au fond c'est contre moi que je l'ai. Lorsque j'avais huit ans, j'ai essayé de m'interposer entre mon père qui battait ma mère et j'ai ramassé, imaginez ce que ça fait... Aujourd'hui, c'est moi qui passe pour un moins que rien pour avoir frappé une femme... Mais des coups ont été portés mutuellement, elle a déjà lancé une cafetière en ma direction », a sangloté le prévenu âgé de 23 ans. « C'est vrai que je lui ai lancé dessus, mais n'ai que rarement répliqué par rapport à tout ce qu'il m'a fait subir. Depuis trois ans que nous sommes ensemble, il m'a de plus en plus dénigré avec des insultes tous les jours, puis des coups de plus en plus fréquents ces trois derniers mois », a témoigné la victime, présentant plusieurs certificats

médicaux confirmant de nombreuses traces de violences.

## ■ 11 kg de moins en trois mois

Depuis que le couple s'est remis ensemble mais que monsieur a appris qu'elle avait eu une autre relation, les choses se sont envenimées et cinq mains courantes ont été déposées depuis septembre. « Le prévenu l'a dit lui-même, personne ne mérite des propos orduriers permanents, qu'on retrouve d'ailleurs dans ses messages. Frappée, menacée de mort mais aussi de viol, cette femme a perdu 11 kg ces derniers mois, et est aujourd'hui en grand danger », a plaidé Me Olivier Salichon pour la partie civile. Une analyse partagée par la procureure Catherine Sorita-

Minard : « Les violences sont devenues physiques, ce jeune homme a un gros travail psychologique à réaliser ». Le tribunal correctionnel de Colmar a suivi les réquisitions du parquet, en prononçant 18 mois de prison dont six ferme à purger immédiatement. Pour ne pas retourner en détention lorsqu'il en sortira, il devra notamment suivre des soins : « Votre mode de fonctionnement peut être la conséquence de ce que vous avez vécu dans l'enfance, a souligné la présidente, mais vous devez absolument y réfléchir et entreprendre des soins en raison du fort risque de récidive ».

Jean-Frédéric SURDEY

(\*) Son identité n'est pas dévoilée pour préserver l'anonymat de la victime.

67E-L01 24